

Traitement des déchets



La machine acquise par Écorecyclage est unique en Suisse: elle repère les résidus de plastique, qui passent sur un tapis roulant à tri optique.

PATRICK MARTIN

Pully

Des pavillons scolaires provisoires

La Municipalité pulliérane a ouvert un crédit de 190'000 francs pour étudier l'installation de pavillons scolaires et parascolaires provisoires sur les sites de Chamtemerle et de Chamblandes et fi-celer l'avant-projet. «Pour les échéances les plus proches, soit les rentrées scolaires 2021 et 2022, les besoins scolaires et parascolaires se situent [sur ces deux sites].» Les constructions feront l'objet d'un préavis. La Municipalité rappelle «la nécessité de trouver des sites provisoires pour y placer des classes entre 2022 et 2026». **M.N.**

À Lavigny, on innove en soufflant le plastique hors du compost

Écorecyclage est la première entreprise suisse à s'être dotée d'une machine capable de retirer le plastique jeté avec les déchets organiques.

Raphaël Cand

Les camions défilent, en ce mardi après-midi, à l'usine Écorecyclage de Lavigny. L'entreprise traite les déchets verts et alimentaires d'environ un tiers des Vaudois, soit près de 290'000 habitants vivant entre Nyon et Lausanne. Sous nos yeux, un véhicule de la Ville de Morges déverse des kilos de déchets organiques et on repère tout de suite des sacs plastiques qui n'ont rien à faire là. Administrateur délégué de la société, Luc Germanier en saisit un au hasard. «C'est ça qui nous pose problème», dit-il avant de l'ouvrir et de constater que le contenu n'est même pas composé uniquement de restes de cuisine, mais également d'autres plastiques ayant servi par exemple à emballer du saumon fumé. Avec l'introduction de la taxe au sac en 2014,



Le plastique est chassé à l'aide d'une soufflerie. PATRICK MARTIN

«La Confédération serait bien inspirée d'interdire la distribution de sacs non compostables dans les supermarchés.»



Luc Germanier, administrateur délégué d'Écorecyclage SA

le nombre d'indésirables a augmenté. Et selon des extrapolations environ 50 tonnes de plastique ter-

mineraient chaque année leur course sur des surfaces agricoles par le biais des composts et des digestats. Car supprimer complètement les intrus est une tâche ardue pour les usines de recyclage qui produisent ces engrais à partir des biodéchets. En 2016, la Confédération a introduit dans l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques des teneurs maximales en résidus de plastique. Leur proportion ne devrait pas dépasser 0,1% de la matière sèche. Mais les contrôles sont rares et beaucoup d'entreprises de taille importante ont des difficultés à respecter ces normes.

C'était encore le cas d'Écorecyclage jusqu'en 2019. La société a, depuis, investi quelque 3,5 millions

de francs pour améliorer le traitement. Elle a fait l'acquisition d'une machine unique en Suisse. Cette dernière repère les résidus de plastique, qui passent sur un tapis roulant à tri optique, et les chasse automatiquement à l'aide d'une soufflerie. «La branche attend beaucoup de nous pour confirmer que ça fonctionne, indique Luc Germanier. Selon les tests que nous avons faits l'année dernière, c'est le cas. La grande majorité des mesures était en dessous de la limite de 0,1% et on est même arrivé jusqu'à 0,03%.»

Bio Suisse serre la vis

La société des hauts de Morges respecte ainsi les exigences de la Confédération, mais aussi celles de Bio Suisse, qui a décidé de serrer la vis depuis le 1^{er} janvier 2021. Pour figurer dans la liste des produits pouvant être utilisés en agriculture biologique, les sociétés doivent présenter des analyses montrant que la proportion de plastique ne dépasse pas le fameux 0,1%. Cette proportion sera encore réduite à 0,05% à partir de 2024. Une raison de faire le nécessaire pour se mettre aux normes. «On ne peut pas se permettre de ne plus avoir comme clients les producteurs bios, qui augmentent chaque année, estime Luc Germanier. De plus, les agriculteurs traditionnels

ne veulent pas non plus de plastique dans leurs champs, et je pense que la Confédération s'alignera sur les futures exigences de Bio Suisse.»

Toutes les entreprises ne seront pas forcément capables de consentir des investissements aussi importants que ceux réalisés à Lavigny. L'autre solution pour supprimer les plastiques dans les prairies du pays est de s'attaquer à la base du problème: la «propreté» des déchets avant leur traitement. «Recevoir de la matière sans plastique serait évidemment le graal, commente l'administrateur délégué d'Écorecyclage. Mais, malgré les efforts importants effectués par les collectivités pour sensibiliser la population à cette thématique, je crois qu'il faut voir ces plastiques comme une part de l'imperfection de l'homme qui sera difficilement compressible.» Luc Germanier identifie d'autres pistes sur lesquelles travailler: «Des personnes n'ont toujours pas de poubelles pour les biodéchets près de chez elles. Certaines communes pourraient donc mettre des conteneurs de ce type à disposition de tous leurs habitants. Par ailleurs, la Confédération serait bien inspirée d'interdire la distribution de sacs non compostables dans les supermarchés. On résoudrait ainsi une bonne partie des problèmes.»

Le chiffre

93%

C'est la proportion de Vaudois qui se sont rendus dans une institution culturelle en 2019. Parmi ceux-ci, 76% de la population sont allés voir une exposition et 71% sont allés au cinéma. Apparemment, ça ne leur suffit pas, car «la majorité de la population vaudoise (64%) souhaiterait se rendre plus souvent au musée, au théâtre, à des concerts classiques, à l'opéra ou à des spectacles de danse», selon la dernière édition d'«InfoStat», publié par l'État de Vaud. **M.SL**

Yverdon

Mort du canal TV «Vivre»

La Ville d'Yverdon tire la prise de son canal TV Vivre, qui a été définitivement éteint en décembre. Consacré à des reportages sur la vie locale, à des informations officielles et à la diffusion des séances du Conseil, le canal souffrait de peu d'audience et de problèmes récurrents de qualité d'image, dit la Ville. Elle renvoie pour la suite des informations publiques et diffusions des séances du Conseil communal à son site internet, sa chaîne YouTube et sa page Facebook. **E.L.B.**

Une spatule blanche se plaît à Chavornay

Phénomène rare
Il n'est pas courant d'observer l'échassier en Suisse en plein hiver. Si un coup de froid pourrait le pousser à reprendre sa route vers la Méditerranée, l'oiseau semble se plaire à l'étang du Creux-de-Terre.

Non, ce n'est pas un héron albinos, mais cet échassier fait le bonheur des ornithologues depuis Noël aux étangs du Creux-de-Terre, à Chavornay. Oiseau «très rare», selon les critères adoptés par le site de référence *ornitho.ch*, la spatule blanche y est mentionnée presque tous les jours depuis son arrivée.

Avec sa compagne América Croisier, Rémy Meylan fait partie de ceux qui sont venus spécifiquement à Chavornay pour elle. Il n'a pas été déçu. «C'est un bel oiseau que je suis ravi d'avoir vu pour la première fois, explique-t-il. D'autant plus qu'il ne devrait pas être ici à ce moment de l'année.» Observée à 59 reprises seule-



La spatule blanche est facilement reconnaissable à la forme de son bec dont elle tire son nom. RÉMY MEYLAN/DR

ment entre 1900 et 2003, la spatule pointe depuis régulièrement son large bec dans les parages lors des périodes migratoires d'automne et de printemps. «En janvier par contre, si ce n'est pas une première, c'est beaucoup plus rare», relève Christophe Sahli. Pour le biologiste, cette jeune spatule s'est arrêtée ici parce qu'elle n'a pas éprouvé le besoin d'aller plus loin pour trouver de quoi subvenir à ses besoins. «C'est un oiseau qui vient de l'est ou du nord-est de l'Europe. On le retrouve en principe pour l'hiver sur le pourtour méditerranéen. Mais avec le réchauffement climatique, on en observera sans doute de plus en plus dans la région.»

L'échassier pourrait passer l'hiver ici. À moins qu'un gros coup de froid ne gèle les points d'eau où il se sustente. L'oiseau se nourrit grâce à son bec dont la forme particulière lui a valu son nom. «Il le plonge dans l'eau et secoue sa tête latéralement pour la filtrer et retenir les végétaux ou petits crustacés qu'il y trouve», souligne le biologiste. **F.R.A.**

Justice: Syens patauge en eau trouble

Broye vaudoise
La Municipalité voulait retirer le permis d'habiter d'une ferme isolée en raison de son alimentation en eau. Le tribunal lui donne tort.

Un éventuel risque de pollution d'une source d'eau n'ayant jamais posé problème jusque-là n'est pas un argument suffisant pour retirer le permis d'habiter d'une maison. La Commune de Syens, dans la Broye vaudoise, l'a appris à ses dépens. Dans le cadre d'un jugement du 1^{er} décembre 2020, la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Canton de Vaud a fait annuler sa décision du 25 juillet 2019, la condamnant au passage à payer les frais de l'arrêt (1000 fr.) et des dépens à la locataire du bien (2000 fr.).

«Il arrive en effet que, dans un secteur géographique, l'eau soit déclarée comme non potable du fait d'une pollution temporaire, auquel cas les habitants sont invités à ne plus boire l'eau du robi-

net jusqu'à ce que le problème soit réglé. Pour autant, les autorités ne déclarent pas que les habitations sont insalubres et ne retirent pas les permis d'habiter», justifie la CDAP, qui ajoute que la Municipalité avait pris cette décision sans qu'il y ait eu une mise en danger concrète.

Maison centenaire

Pour comprendre la raison de cette bisbille, il faut remonter à fin 2017. Le propriétaire de cette parcelle de 10'315 m², abritant plusieurs bâtiments dont une ferme, annonçait qu'une locataire allait s'y installer dès décembre. Vivant en France depuis 1992, il avait acquis cette maison paysanne - datant de 1907 - en 1980. Depuis son départ, le bien avait été loué à trois locataires et a fait l'objet de diverses modifications.

Afin de s'assurer de la sécurité de la propriété, la Commune a sollicité plusieurs analyses. Si un contrôle du Service de la consommation et des affaires vétérinaires a montré que la qualité de l'eau était conforme aux exigences,

plusieurs autres défauts ont été relevés. Une entreprise d'installations sanitaires mandatée a listé notamment l'accessibilité au captage, des conduites, la chambre d'eau ou le réservoir. Ces démarches ont pris des mois.

Fin 2018, le propriétaire a répondu que «quand il était devenu propriétaire, le bien-fonds n'était pas desservi en eau potable. Lui-même ayant découvert une source à une courte distance en amont du bâtiment d'habitation, il avait édifié deux réservoirs. Il avait construit deux bassins séparés afin que, dans le cas d'un incident dans l'un des bassins, l'autre soit néanmoins fonctionnel.» Pas suffisant aux yeux de la Commune, qui a signifié la révocation du permis d'habiter et ordonné l'expulsion des occupants en juillet 2019.

Dans un premier temps, la Municipalité avait parlé d'octroyer un permis d'habiter, puis finalement décidé de retirer ledit permis. Relevant aussi cette contradiction, la CDAP annule donc la décision. **Sébastien Galliker**